

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01036 Numéro SIREN : 488 757 279 Nom ou dénomination : M.A.
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003057

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/003057**
n°de gestion : **2006B01036**
n°SIREN : **488 757 279 RCS Lyon**

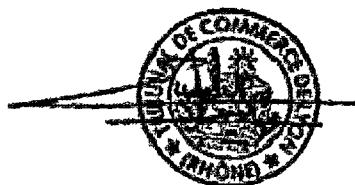
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 25/01/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

M.A. - Société par actions simplifiée
648 route de la Croix du Ban 69290 Pollionnay -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5201349

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Page 19

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS M.A Néant ☐

Adresse de l'entreprise 648 route de la Croix du Ban 69290 POLLIONNAY

Numéro SIRET * 4 8 8 7 5 7 2 7 9 0 0 0 2 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 6 2 0 1 8	3 0 0 6 2 0 1 7
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	330 938	330 938
Total I (5)		044	048	330 938	330 938
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	45 317	45 840
	Autres * (3)	072	074	217 284	224 969
	Valeurs mobilières de placement	080	082	15 000	15 000
	Disponibilités	084	086	41	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	277 642	285 809
Total général (I+II)		110	112	608 580	616 747

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	300 400
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	4 512
	Réserves réglementées *	130	3 965
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	195 893
	Report à nouveau	134	220 516
	Résultat de l'exercice	136	34 406
	Provisions réglementées	140	10 924
	Total I	142	535 210
	Total II	154	535 805
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156	
	Emprunts et dettes assimilées	164	8 871
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	1 545
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	27 720
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	172	36 779
	Produits constatés d'avance	174	49 933
Total III		176	73 370
Total général (I + II + III)		180	608 580

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS M.A

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 00 6 2018

Exercice N-1 clos le 13 00 6 2017

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le 13 00 6 2018		Exercice N-1 clos le 13 00 6 2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services *		215	214	
			217	218	121 139
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	146 325
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	2 504
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	123 643
CHARGES D'EXPLOITATION					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242	55 741
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	138	244	642
	Rémunérations du personnel *			250	41 109
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	9 089
	Dotations aux amortissements *			254	5 704
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262	11
	Total des charges d'exploitation (II)			264	106 593
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	17 050
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	38 964
	Produits exceptionnels (IV)			290	(1 400)
	Charges financières (V)			294	667
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }			300	19 541
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	73 373
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	34 406
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312	34 406
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	20 359
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option 249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprise nouvelle (44 septies) 986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44 septies) 127	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 septies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	990	
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346		87 847
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655			350	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	33 082
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables * 12 946	non imputés sur le résultat		360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	33 082

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 608 579.99 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 121 139.28 Euros et dégagant un bénéfice de 34 405.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Informations générales complémentaires

NEANT

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 2 585 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 682 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	682
Total	682

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	330 938		
TOTAL	330 938		
TOTAL GENERAL	330 938		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			330 938	330 938
TOTAL			330 938	330 938
TOTAL GENERAL			330 938	330 938

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	45 317	45 317	
Impôts sur les bénéfices	5 771	5 771	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 148	7 148	
Divers état et autres collectivités publiques	1 699	1 699	
Débiteurs divers	202 667	202 667	
TOTAL	262 601	262 601	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 871	8 871		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 720	27 720		
Personnel et comptes rattachés	6 119	6 119		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 722	12 722		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 554	7 554		
Autres impôts taxes et assimilés	743	743		
Groupe et associés	9 642	9 642		
TOTAL	73 370	73 370		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	3 004			3 004

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 699
Total	1 699

Détail des produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	
- PROV CICE S/SAL 1ER SEM 18	1 699
Total	1 699

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 190
Dettes fiscales et sociales	11 680
Total	29 969

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Détail des charges à payer

	Montant
FRS FACT. NON PARVENUES	
- ALTEX 3eme Acpte 30/06/18	1 555
- PROV CAC 30/06/18	3 000
- FNP 06/18 DIRECT PROCHE	558
- PROV ALTEX SOLDE EX 06/18	840
- PROV ROUSSAT AGO	636
- FNP INGRASSIA	11 600
CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	2 419
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	
- Provisions pour congés payés	516
ORGANISMES SOC. A PAYER	
- PROV TA S/SAL 1er Sem 18	192
- PROV FC S/SAL 1er Sem 18	187
- PROV DIVERS OS 2010 ET 2012	8 366
INTERETS COURUS	
- ARRETE CPTÉ BP 2EME TRIM 18	99
Total	29 969

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

[illegible]

M.A.
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 300 400 Euros
Siège social : 648 Route de la Croix du Ban
69290 POLLIONNAY
488 757 279 R.C.S. LYON

AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 28 DECEMBRE 2018

DECISION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 30 JUIN 2018 s'élevant à **34.405,64 €** de la façon suivante :

- 5 % à la réserve légale **1.721,00 €**
- Au poste "Autres Réserves" **2.585,00 €**

➤ Pour servir aux associés un dividende de **35.000,00 €**

Prélevé comme suit :

- Le solde du bénéfice de l'exercice clos
Soit la somme de **30.099,64 €**
- une somme complémentaire de **4.900,36 €**

Prélevée sur le poste "Autres Réserves"

Ce dividende sera mis en paiement au mois de **DECEMBRE 2018**

Comme l'y oblige la législation en vigueur, pour les dividendes versés aux personnes physiques, la Société retiendra sur le montant brut du dividende global:

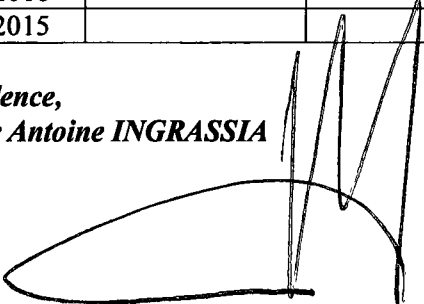
- 17,20 % au titre des prélèvements sociaux
- 12,80% au titre du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de l'impôt sur le revenu.

Par dérogation à l'application du PFU, le contribuable sur option expresse et irrévocable peut opter à l'imposition du dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu, exercée chaque année lors du dépôt de sa déclaration de revenus, étant précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 %. Cette option concerne l'ensemble des revenus soumis au PFU tel que plus-values sur titres.

L'Associé unique confirme que les distributions intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice clos au / AG	Année de mise en paiement	Montant net	Montant éligible à l'abattement
30.06.2017	2017	35.000 €	Eligible à l'abattement de 40%
AG 29.12.2016	2016	30.000 €	Eligible à l'abattement de 40%
30.06.2016		NEANT	
30.06.2015		NEANT	

La Présidence,
Monsieur Antoine INGRASSIA



MA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 300 400 €uros

**648 Route de la Croix du Ban
69 290 POLLIONNAY**

488 757 279 RCS LYON

MA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 300 400 €uros

648 Route de la Croix du Ban
69 290 POLLIONNAY

488 757 279 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2018

A l'actionnaire unique de la société par actions simplifiée MA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MA relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport (10 pages).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux à l'actionnaire unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans

les autres documents adressés à l'actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SASU M.A.

Exercice clos le 30/06/2018

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Craponne, le 10 décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes,

SOFIAL Rhône Alpes

SOFIAL RHÔNE-ALPES SAS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
RCS LYON B 424 233 484 00015
147 bis Avenue Pierre Dumont
69290 CRAPONNE - Tél. 04 78 57 18 89

François RECCHIA

Commissaire aux comptes,
Mandataire social

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	330 938.00		330 938.00	330 938.00		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	330 938.00		330 938.00	330 938.00		
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	45 316.82		45 316.82	45 840.00	523.18	1.14
	Autres créances	217 284.37		217 284.37	224 969.20	7 684.83	3.42
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	15 000.00		15 000.00	15 000.00		
	Disponibilités	40.80		40.80		40.80	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	277 641.99		277 641.99	285 809.20	8 167.21	2.86
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	608 579.99		608 579.99	616 747.20	8 167.21	1.32

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2018	Exercice N-1 30/06/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 400) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	300 400.00	300 400.00		
	Réserves				
	Réserve légale	4 512.00	3 965.00	547.00	13.80
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	195 892.51	220 516.00	24 623.49	11.17
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	34 405.64	10 923.51	23 482.13	214.97
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	535 210.15	535 844.51	594.36	0.11
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
PROVISIONS	Total II				
	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	8 870.55	1 544.66	7 325.89	474.27
	Emprunts et dettes financières diverses	9 641.52	10 066.52	425.00	4.22
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 720.16	29 464.72	1 744.56	5.92
	Dettes fiscales et sociales	27 137.61	31 534.91	4 397.30	13.94
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 331.88	8 331.88	100.00
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
Comptes de Régularisation	Total IV	73 369.84	80 942.69	7 572.85	9.36
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		608 579.99	616 747.20	8 167.21	1.32

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

73 369.84 66 342.69

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	121 139.28		121 139.28	146 325.00		25 185.72	17.21
Chiffre d'affaires NET	121 139.28		121 139.28	146 325.00		25 185.72	17.21
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 500.00			2 500.00	
Autres produits			3.56			3.56	
Total des Produits d'exploitation (I)			123 642.84	146 325.00		22 682.16	15.50
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			55 741.21	45 817.41		9 923.80	21.66
Impôts, taxes et versements assimilés			641.66	642.56		0.90	0.14
Salaires et traitements			41 109.30	25 298.94		15 810.36	62.49
Charges sociales			9 088.97	5 704.06		3 384.91	59.34
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			11.48	3.13		8.35	266.77
Total des Charges d'exploitation (II)			106 592.62	77 466.10		29 126.52	37.60
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			17 050.22	68 858.90		51 808.68	75.24
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2018	30/06/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	38 961.00	15 584.40	23 376.60	150.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2.55	5.56	3.01	54.14
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	38 963.55	15 589.96	23 373.59	149.93
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	667.37	152.35	515.02	338.05
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	667.37	152.35	515.02	338.05
2. Résultat financier (V-VI)	38 296.18	15 437.61	22 858.57	148.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	55 346.40	84 296.51	28 950.11	34.34
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 400.00		1 400.00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 400.00		1 400.00	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 540.76	73 373.00	53 832.24	73.37
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	19 540.76	73 373.00	53 832.24	73.37
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	20 940.76	73 373.00	52 432.24	71.46
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	161 206.39	161 914.96	708.57	0.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	126 800.75	150 991.45	24 190.70	16.02
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	34 405.64	10 923.51	23 482.13	214.97

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 608 579.99 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 121 139.28 Euros et dégageant un bénéfice de 34 405.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

CERTIFIÉ CONFORME

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Informations générales complémentaires

NEANT

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 2 585 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 682 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	682
Total	682

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	330 938		
TOTAL	330 938		
TOTAL GENERAL	330 938		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			330 938	330 938
TOTAL			330 938	330 938
TOTAL GENERAL			330 938	330 938

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	45 317	45 317	
Impôts sur les bénéfices	5 771	5 771	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 148	7 148	
Divers état et autres collectivités publiques	1 699	1 699	
Débiteurs divers	202 667	202 667	
TOTAL	262 601	262 601	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	8 871	8 871		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 720	27 720		
Personnel et comptes rattachés	6 119	6 119		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 722	12 722		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 554	7 554		
Autres impôts taxes et assimilés	743	743		
Groupe et associés	9 642	9 642		
TOTAL	73 370	73 370		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	3 004			3 004

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 699
Total	1 699

CERTIFIÉ CONFORME

Détail des produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	
- PROVISIONS SAL 1ER SEM 18	1 699
Total	1 699

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 190
Dettes fiscales et sociales	11 680
Total	29 969

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Détail des charges à payer

	Montant
FRS FACT. NON PARVENUES	
- ALTEX 3eme Acpte 30/06/18	1 555
- PROV CAC 30/06/18	3 000
- FNP 06/18 DIRECT PROCHE	558
- PROV ALTEX SOLDE EX 06/18	840
- PROV ROUSSAT AGO	636
- FNP INGRASSIA	11 600
CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	2 419
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	
- Provisions pour congés payés	516
ORGANISMES SOC. A PAYER	
- PROV TA S/SAL 1er Sem 18	192
- PROV FC S/SAL 1er Sem 18	187
- PROV DIVERS OS 2010 ET 2012	8 366
INTERETS COURUS	
- ARRETE CPTÉ BP 2EME TRIM 18	99
Total	29 969


CERTIFIE CONFORME

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SCI GRANDE RUE - SCI DE LA FEUILLADE - SCI AS DE COEUR - SAS H.I.M. - SAS FRED-PAT - SCI LE RIZOUD - Participations détenues entre 10 et 50 % - SCI ANVI - EURL TRENDY	1 000	11 245	99,90	750				15 612	9 146	
	1 000	29 171	99,90	999					27 941	
	1 000	1 857	99,90	999					829	
	90 000	299 309	78,00	304 560				1 876 121	108 323	38 961
	10 000	16 826	70,00	7 000				391 960	13 103	
	10 000	52 635	55,00	5 500					19 452	
	100 020	45 182	10,00	10 010					183 965	
	11 120	22 560	10,00	1 120					2 709	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

CERTIFIÉ CONFORME

M.A.

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 300 400 Euros

**648 Route de la Croix du Ban
69290 POLLIONNAY**

488 757 279 RCS LYON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2018**

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1 – CONVENTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article 17 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

1 – 1 Conventions conclues avec une société du groupe

1 -1 - Avances de trésorerie

- * Société concerné : SCI GRANDE RUE, Filiale à 99.90 % de la SAS M.A..
- * Nature et objet : des avances de trésoreries existent entre les sociétés GRANDE RUE et M.A. pour un montant de 19 263.05 €.
- * Modalités : il n'a pas été comptabilisé d'intérêts sur l'exercice clos le 30/06/2018.

1 -2 - Avances de trésorerie

- * Société concerné : SCI AS DE COEUR, Filiale à 99.90 % de la SAS M.A..
- * Nature et objet : des avances de trésoreries existent entre les sociétés AS DE COEUR et M.A. pour un montant de 9 670.26 €.
- * Modalités : il n'a pas été comptabilisé d'intérêts sur l'exercice clos le 30/06/2018.

1 -3 - Avances de trésorerie

- * Société concerné : SAS TRENDY Filiale à 10.00 % de la SAS M.A..
- * Nature et objet : des avances de trésoreries existent entre les sociétés TRENDY. et M.A. pour un montant de 93 871.05 €.
- * Modalités : il n'a pas été comptabilisé d'intérêts sur l'exercice clos le 30/06/2018.

1 -4 - Avances de trésorerie

- * Société concerné : SAS TRENDY Filiale à 10.00 % de la SAS M.A..
- * Nature et objet : des abandons de comptes courants avec clause de retour à meilleure fortune ont été réalisés au profit de la société TRENDY pour un montant de 28 500 € au 31/12/2013 et 12 000 € au 31/12/2014 et 15 000 € au 31/12/2015.
- * Modalités : abandon de comptes courant d'un montant de 17 928.76 € au 29/12/2017.

1 -5 - Avances de trésorerie

- * Société concerné : HIM, Filiale à 78.00 % de la SAS M.A..
- * Nature et objet : des avances de trésoreries existent entre les sociétés HIM et M.A. pour un montant de 19 694.12 €.
- * Modalités : il n'a pas été comptabilisé d'intérêts sur l'exercice clos le 30/06/2018.

1 - 6 - Convention de prestation de services

- * Société concernée : SAS H.I.M.
- * Nature et objet : une convention de prestations a été signée le 30 juin 2016 entre M.A. et la société H.I.M : la société M.A. réalise des prestations administratives, comptables et de mandat de présidence au profit de la société H.I.M.
- * Modalités : Le montant de l'ensemble des prestations de services facturées à la société H.I.M est de 110 943.70 € HT pour l'exercice 2018.

1 - 7 - Convention de prestation de services

* Société concernée : SAS FRED-PAT

* Nature et objet : une convention de prestations a été signée le 30 juin 2016 entre M.A. et la société FRED-PAT : la société M.A. réalise des prestations administratives, comptables au profit de la société H.I.M.

* Modalités : Le montant de l'ensemble des prestations de services facturées à la société H.I.M est de 8 095.58 € HT pour l'exercice 2018.

Fait à Craponne, le 10 décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes,

SOFIAL Rhône Alpes

SOFIAL RHONE/ALPES SAS

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

RCS LYON B 424 233 484 00015

147 bis, Avenue Pierre Dumont

69290 CRAPONNE - Tél. 04 78 57 18 89

François RECCHIA

Commissaire aux comptes,
Mandataire social